

## **GE\_GERICHTE A/4384/2018 vom 30. Januar 2019**

GE Cour de justice, 2019-01-30, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_4384\\_2018](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4384_2018)

FR: GE\_GERICHTE A/4384/2018 du 30 janvier 2019

IT: GE\_GERICHTE A/4384/2018 del 30 gennaio 2019

### **Erwägungen**

#### **E. 4**

ème Chambre En la cause Monsieur A\_\_\_\_\_, domicilié à VERNIER recourant contre OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ DU CANTON DE GENÈVE, sis rue des Gares 12, GENÈVE intimé EN FAIT 1. Par décision du 21 août 2018, l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève (ci-après l'OAI ou l'intimé) a reconnu Monsieur A\_\_\_\_\_ (ci-après l'intéressé ou le recourant) invalide à 100% mais lui a refusé une rente ordinaire ou une rente extraordinaire en raison du fait que les conditions d'assurance n'étaient pas remplies.![endif]>![if> 2. Par courrier du 31 octobre 2018, envoyé par pli recommandé à l'OAI le 2 novembre 2018, l'intéressé a demandé à celui-ci un nouvel examen de son dossier.![endif]>![if> 3. Le 13 décembre 2018, l'OAI a transmis le courrier de l'intéressé du 31 octobre 2018 à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice comme objet de sa compétence. ![endif]>![if> 4. Le 18 décembre 2018, la chambre de céans a invité le recourant, par pli recommandé, à lui faire savoir s'il pouvait justifier d'un empêchement d'agir en temps utile, lui impartissant un délai au 4 janvier 2019. Ce pli a été distribué au guichet de la poste le 20 décembre 2018.![endif]>![if> 5. Le recourant n'a pas réagi au courrier de la chambre de la céans du 18 décembre 2018.![endif]>![if> 6. Par pli du 22 janvier 2019, l'OAI a transmis à la chambre de céans un extrait du suivi des envois de La Poste dont il ressort qu'il a envoyé le 23 août 2018 au recourant sa décision du 21 août 2018 et que le pli a été distribué au guichet le 25 suivant. ![endif]>![if> 7. Sur ce, la cause a été gardée à juger.![endif]>![if> EN DROIT

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.